ZONE de POLICE de HESBAYE

Poste local de FAIMES

DEPOT DE PLAINTE

Depuis le 1er Mai 2022, un système de rendez-vous a été mis en place au sein de la Zone de Police de Hesbaye.
A l'instar d'autres organismes (banque, auto-sécurité, médecin, mutuelle…) et de nombreuses zones de police, la zone de police de Hesbaye innove et s'adapte aux nouvelles technologies.

La crise sanitaire nous a imposé certaines mesures sécuritaires pour l'accueil des citoyens, des citoyennes désirant déposer plainte.

Dès lors, dans la continuité de ces mesures, afin de mieux vous recevoir et dans un souci d'accroître notre efficacité avec une meilleure gestion des files d'attente,
le dépôt d'une plainte se fera sur rendez-vous au poste central de WAREMME et ce de 08.00 h à 12.00 h et de 13.00 h à 18.00 h.
Il suffira de consulter sur Internet, le site internet de notre Zone de police www.policehesbaye.be ou via le lien suivant : agenda.appoint.be

Ensuite, il y aura lieu de sélectionner le type de plainte et compléter les rubriques concernées. Un rendez-vous sera automatiquement fixé.
En cas de difficultés, la personne souhaitant déposer plainte pourra téléphoner au poste central de Waremme (019/33.93.10) où la/le préposé(e) fixera un rendez-vous.

La personne désirant déposer plainte aura la faculté de choisir le poste de son domicile en prenant rendez-vous au préalable (019/30.32.40).

Pour l'urgence ou pour un fait nécessitant un constat de police sur le lieu ou si la personne est dans l'incapacité de se déplacer, vous formerez le 101.